

Question présentée par la députée :
M^{me} Jocelyne Haller

Date de dépôt : 7 octobre 2021

Question écrite urgente

Détention administrative hors canton : pourquoi Genève y a-t-elle recours, alors qu'elle dispose de places en suffisance ?

Alors que le nombre de places de détention administrative est suffisant dans le canton de Genève (le centre de détention de Frambois présentant encore des places disponibles), nous avons constaté que certaines personnes détenues à Genève et relevant du *Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers (CEDA ; F 2 12)* se sont vues transférées à cette fin dans le canton de Zurich. Il est ainsi apparu que les cantons concordataires, dont le canton de Genève, recourent à des places de détention administrative dans le canton de Zurich.

Cette décision de transfèrement dans d'autres cantons, prise sans consulter, ni même en informer, les associations en lien avec les personnes détenues (l'AGORA et la Ligue suisse des droits de l'homme Genève (LSDH) notamment), nous semble problématique.

La détention administrative peut durer jusqu'à 18 mois. Dans ces conditions, le transfèrement des personnes détenues dans des cantons éloignés de Genève représente, pour un temps parfois considérable, un nouveau dépaysement, un éloignement de leur réseau de proches. La défense de leurs droits se voit de surcroît ainsi entravée.

Au vu de ce qui précède, il importe que le Conseil d'Etat fasse la lumière sur cette pratique. Il est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Des places de détention administrative ont-elles effectivement été réservées dans le canton de Zurich et/ou dans d'autres cantons ?

2. *Comment les décisions de transfèvements vers d'autres cantons, dont Zurich, ont-elles été prises, par quelle(s) autorité(s), selon quel(s) critère(s) et pour répondre à quel(s) besoin(s) ?*
3. *Quelles sont les mesures prises par les autorités pour garantir que les personnes détenues dans un autre canton continueront de bénéficier du soutien d'associations telles que l'AGORA et la LSDH Genève, d'un suivi juridique équitable et du maintien du lien avec leurs proches pendant leur détention ?*